

Contrat d'accompagnement formation (CAF)

Objectif

Dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, le gouvernement a décidé la mise en œuvre d'un programme de formation « contrat d'accompagnement formation » qui vise, grâce à des formations dans des métiers porteurs, à faciliter l'accès rapide à un emploi durable (y compris via les contrats en alternance). Ce programme complète l'offre de formation existante afin de pouvoir offrir aux jeunes des solutions d'entrée en formation, qualifiante ou non, en vue de développer leur employabilité.

Les premières entrées de jeunes en contrat d'accompagnement formation ont eu lieu en septembre 2009 et se poursuivront au premier semestre 2010.

Public

- > 50 000 jeunes de 16 à 25 ans révolus, de niveau VI (sans qualifications) à II (bac + 3), inscrits à Pôle emploi ou en mission locale, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.
- > Jeunes, diplômés ou non, sortant récemment d'une formation initiale de l'enseignement secondaire ou supérieur n'aboutissant pas à l'emploi, ou jeunes qui n'ont pas atteint un niveau de formation suffisant pour s'insérer durablement sur le marché du travail, ou qui n'ont pas les pré-requis pour accéder aux contrats en alternance.

En quoi cela consiste ?

Suite à un diagnostic effectué par le conseiller Pôle emploi ou de mission locale, le jeune est orienté vers un contrat d'accompagnement formation.

Ces formations visent à obtenir :

- > une préparation à la qualification, pour les jeunes dont le niveau de formation est insuffisant pour accéder à une formation qualifiante ;
- > un premier ou un meilleur niveau de qualification, consolidé par une première expérience de stage en entreprise ;
- > un complément à une formation initiale qui s'est révélée peu adaptée aux réalités du marché du travail local, avec un objectif d'accès à l'emploi durable, y compris via les contrats en alternance.

Les parcours de formation comportent des temps de face-à-face pédagogique, des périodes en entreprise (dans la limite de 50 % de la durée du parcours) ainsi qu'un accompagnement vers l'emploi (acquisition des techniques de recherche d'emploi, mises en relation avec des entreprises...).

En fonction des orientations régionales, les formations pourront être mises en œuvre dans les quinze domaines d'activité suivants

1	Transports logistique	9	Echange et Gestion poste 2 (commerce international, commercialisation et gestion commerciale)
2	Fonction Production	10	Informatique – communication
3	Agriculture	11	Services aux Personnes poste 1
4	Transformation	12	Services aux Personnes poste 2 (hôtellerie restauration)
5	Bâtiment - travaux Publics	13	Services à la Collectivité
6	Production – Mécanique	14	Arts appliqués
7	Electricité Electronique	15	Formation Générale, Lettres et Langues, Sciences Humaines, Economie, Droit, Sciences
8	Echange et Gestion Poste 1		



Avantages pour le bénéficiaire

- > Une possibilité offerte aux jeunes d'accéder à un premier niveau de qualification ou de compléter leur formation initiale par des compétences professionnalisantes.
- > Un accompagnement vers l'emploi lors du stage de formation, ainsi que la part importante accordée à l'immersion en entreprise au cours du stage, est un gage de bonne connaissance des réalités de l'environnement professionnel.

Où s'adresser ?

Pôle emploi, www.pole-emploi.fr, 39 49 : numéro de téléphone unique disponible pour toute information sur la recherche d'emploi et l'indemnisation.